



onisep

 **onisep.fr**

toute l'info sur
les métiers et
les formations

Après la 3^e

**GUIDE POUR
LA RENTRÉE
2011**

ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



ÉDITIONS

Direction Cross-Média : Virginie Sainte-Rose,

Arielle Girot

Rédactrice en chef : Laurence Congy

Rédaction : Laurence Congy

Secrétariat de rédaction : Nicole Mamigonian

Correction : Valérie Doineau

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Directrice du département : Catherine Méric

Documentation : Véronique Pavageau

Ingénierie documentaire : Catherine Tolla

FABRICATION

Directrice :

Marie-Christine Jugeau

Photogravure : Key Graphic (Paris)

Imprimeur : Imprimé en France par xxxxx

MAQUETTE / MISE en PAGE

Studio Onisep : Maquettiste : Isabelle Sénéchal

DIFFUSION ET COMMERCIALISATION

Onisep VPC, 12 mail Barthélémy Thimonnier,

Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service_clients@onisep.fr

Code de diffusion Onisep : XXXX

ISSN : XXXX

ISBN : XXXX

PUBLICITÉ : IDEEPOLE - Groupe Bygmalion -

25 rue de Clichy - 75009 Paris

Directeurs de publicité :

Thierry et Romuald Lestrehan

Tél. : 01 42 12 70 80 - Fax : 01 42 12 74 12

Plan de classement Onisep : ENS 72 00 20

Le kiosque :  LEGT/LP

Dépôt légal : xxxxx

Reproduction, même partielle, interdite sans
accord préalable de l'Onisep.

Sommaire

Le calendrier de l'orientation de la classe de 3^e 2

Entrer au lycée général et technologique

La 2^{de} générale et technologique 5

Les bacs généraux et technologiques 8

Entrer au lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis

Le bac professionnel 12

Le bac professionnel agricole 13

Le CAP 14

Après le bac pro (agricole) ou le CAP/CAPA 15

Vos questions, nos réponses 16

Dans votre région

Sommaire de la partie régionale xxxxxxxxxx 39

Découvrez et commandez
en un clic nos publications
www.onisep.fr/lalibrairie

Le calendrier de l'orientation

La 3^e est l'année des choix d'orientation vers les voies générale et technologique, ou vers la voie professionnelle.

- **Au 1^{er} trimestre** (octobre à décembre), vous réfléchissez à vos projets.
- **Au 2^e trimestre**, vous indiquez votre (ou vos) souhait(s) provisoire(s).
- **Et au 3^e trimestre**, vous formulez votre (ou vos) demande(s) et vous faites votre inscription. Votre décision engagera l'année à venir, mais aussi, dans certains cas, les années suivantes.

► De janvier à février : vos souhaits provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) demande(s) provisoire(s) sur la **fiche de dialogue** ① (encore appelée fiche-navette, fiche de liaison) remise par le collège :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique ;
- 2^{de} professionnelle (vers un bac pro) et/ou 1^{re} année de BEP/BEPA (pour les cursus de formation maintenus) ;
- 1^{re} année de CAP/CAPA (agricole) ;
- redoublement

► En mars : les propositions provisoires du conseil de classe

Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation.

Cette proposition constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (COP) en vue d'un choix définitif.

► D'avril à mai : votre demande d'orientation

Vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation en complétant la **fiche de dialogue** ①.

► D'avril à mai : votre demande d'affectation

Vous devrez remplir aussi le **dossier de demande d'affectation** ② (établissements souhaités et formations précises demandées).

Important : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

► En juin : la décision d'orientation du chef d'établissement

À partir du 15 juin, le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base de votre (ou vos) demande(s) d'orientation :

- **si elle est conforme à votre demande**, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- **si elle est différente**, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
- **si le désaccord persiste** après cette entrevue, votre famille peut demander un recours (dans un délai de 3 jours suivant la décision) auprès d'une commission d'**appel** ③ qui décidera.

À savoir : c'est à vous et à votre famille que revient le choix des enseignements d'exploration et des spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles.

► En juillet : votre affectation

À partir du 1^{er} juillet, vous recevez votre **notification d'affectation** ④ en lycée.

Après réception de votre notification d'affectation, vous et votre famille devez impérativement procéder à votre **inscription** ⑤ dans le lycée indiqué, afin d'être certain d'avoir votre place à la rentrée.



de la classe de 3^e



© Jérôme Paillet/Onisep



© Béatrice Favre/Onisep

➔ ① Fiche de dialogue

Encore appelée fiche-navette, fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les souhaits provisoires d'orientation (au 2^e trimestre) et les demandes définitives (au 3^e trimestre). Y sont notées également les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

➔ ② Dossier de demande d'affectation

À la fin de la 3^e, les élèves des établissements publics et, parfois, des établissements privés sous contrat remplissent obligatoirement un dossier d'affectation en lycée. Pour les autres cas (demande d'inscription en centre de formation d'apprentis, en maison familiale et rurale, par exemple), c'est l'élève qui contacte directement l'établissement de son choix. En fonction de sa ou ses demandes d'orientation (2^{de} générale et techno ; 2^{de} pro...), l'élève indique, pour chacune d'elles, ses vœux : enseignements d'exploration et/ou spécialités professionnelles qu'il souhaite suivre, ainsi que les établissements qu'il voudrait intégrer, par ordre de préférence.

➔ ③ Appel

En cas de désaccord sur l'orientation définitive prononcée par le principal du collège, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

➔ ④ Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement l'inspecteur d'académie (ou le recteur) vous a attribué une place. L'affectation est informatisée ; elle prend en compte 4 éléments : la décision d'orientation du collège ou de la commission d'appel ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève (dans certains cas) ; le nombre de places disponibles. Attention : cette notification n'équivaut pas à une « inscription ».

➔ ⑤ Inscription

Un dossier vous est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre. En général, sont demandés à la famille : le formulaire de demande d'inscription dûment complété ; le certificat de sortie du chef d'établissement d'origine indiquant la décision de fin d'année ; les bulletins trimestriels de l'année de 3^e ; un justificatif de domicile ; des photos d'identité de l'élève. Vous devez impérativement remettre ce dossier au lycée avant de partir en vacances, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.



Handicap

En situation de handicap, faites le point sur vos résultats scolaires et vos possibilités d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue et le médecin scolaire. Visitez et rencontrez les responsables des établissements que vous souhaitez intégrer. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet personnalisé de scolarisation.

Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap

Entrer au lycée général et technologique

Préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou technologique* qui vous ouvrira les portes de l'enseignement supérieur, tel est l'objectif des voies générale et technologique.

* ou un brevet de technicien.

En 2^{de} générale et technologique : réfléchir pour choisir une série de 1^{re}

La classe de 2^{de} générale et technologique est une vraie classe de détermination. Son objectif : vous permettre de mûrir et préciser vos choix en vue d'une orientation en classe de 1^{re} générale ou technologique.

Votre emploi du temps comportera une part très importante d'enseignements communs à tous les élèves (80 % du total des enseignements) pour vous donner une culture générale commune. S'y ajoutent 2 enseignements d'exploration au choix (d'une durée de 1 h 30 chacun) pour préparer, en connaissance de cause, votre choix de série de 1^{re}. Ils vous permettront : 1/ de découvrir de nouveaux domaines disciplinaires et les activités qui y sont associées ; 2/ de vous informer sur les cursus possibles en 1^{re} et en terminale, comme dans l'enseignement supérieur ; 3/ de connaître et d'identifier les activités professionnelles liés à vos choix.

À noter : l'accès en classe de 1^{re} n'est conditionné par aucun choix d'enseignement d'exploration particulier.

En 1^{re} : commencer à « caractériser » ses études

La classe de 1^{re} est un moment clé pour amorcer sa spécialisation sans s'enfermer dans des choix figés.

- **En 1^{re} générale** : avec environ 60 % de l'emploi du temps consacrés à des enseignements communs aux séries ES, L et S, cette classe conserve une part importante de culture générale, ce qui rend plus facile d'éventuels changements de séries.

Ce tronc commun (en français, langues, histoire-géographie...) facilite, pour les élèves qui le souhaitent, des changements d'orientation en cours ou en fin d'année scolaire, pour passer d'une série à l'autre.

Quant aux enseignements spécifiques à chaque série (soit 40 % de l'emploi du temps hebdomadaire), ils constituent une première étape vers une spécialisation plus poussée du bac, qui interviendra en terminale, en vue d'une poursuite d'études supérieures.

- **En 1^{re} technologique** : les enseignements généraux (français, langues, histoire-géo...), permettent de consolider les savoirs fondamentaux en donnant à tous les élèves des repères culturels et historiques. Cela vous permet, si vous le souhaitez, de changer de série ou de voie, en cours ou en fin d'année, sous certaines conditions.

Les formations technologiques sont organisées dès la 1^{re}



© BaransStock

par grands domaines : sciences de la gestion, sciences et technologies industrielles et du développement durable, sciences de laboratoire, santé et social, création design et arts appliqués.

Les séries technologiques industrielles rénovées (STI2D et STL) réservent une part importante aux enseignements technologiques transversaux à côté des enseignements spécifiques à chaque spécialité. Dans toutes les séries, l'emploi du temps privilégie les enseignements technologiques, notamment par le biais d'études de cas concrets.

En terminale : préparer ses études supérieures

- **En terminale générale** : à côté des enseignements communs (qui ont une part réduite), les élèves suivent des enseignements spécifiques à leur série (de 60 à 70 % du total des enseignements hebdomadaires). Certains enseignements spécifiques, appelés « enseignements de spécialité » sont optionnels : ils donnent un profil particulier à vos études.

- **En terminale technologique** : dans les séries technologiques, à côté des enseignements généraux, les élèves de terminale suivent des enseignements technologiques spécifiques à la série choisie en 1^{re} : STG, STI2D, STL, ST2S, STD2A*. Objectifs : élargir les possibilités de poursuite d'études et favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur. ■

* Hors séries STAV ; techniques de la musique et de la danse ; hôtellerie.

La 2^{de} générale et technologique

Cette première année de lycée va vous permettre d'explorer des domaines d'études, avant de vous déterminer et d'aborder les classes de 1^{re} et de terminale générales et technologiques. Son objectif : vous donner une culture générale commune, vous permettre de tester vos goûts et vos aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique.

8 enseignements obligatoires communs à tous les élèves :

■ Français

4 grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII^e et XX^e siècles) à travers des groupements de textes et des œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

■ Histoire-géographie

L'histoire des Européens est replacée dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle.

En géographie, le programme (qui propose 4 thèmes), est centré sur les questions de développement durable.

■ Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)

L'organisation en groupes de compétences facilite le travail sur la communication, notamment l'expression orale. Les baladeurs numériques permettent un travail personnalisé et plus autonome.

■ Mathématiques

Organisées autour de 3 domaines (fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités), les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

■ Physique-chimie

3 thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société et proposent une perspective historique, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

■ Sciences de la vie et de la Terre (SVT)

Les 3 thématiques (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité d'aujourd'hui se trouve confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

■ Éducation physique et sportive (EPS)

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques sportives et artistiques. Elle permet à chaque élève de développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, ainsi que d'entretenir sa santé.

■ Éducation civique, juridique et sociale (ECJS)

À travers des études concrètes, la question des règles collectives qui organisent la vie de tous en société et fondent l'État, est explorée.

2 enseignements d'exploration, dont un 1^{er} enseignement d'économie au choix parmi :

■ Sciences économiques et sociales

Découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines (consommation des ménages, production des entreprises...).

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations...).

et un 2^d enseignement, différent du 1^{er}, au choix parmi :

■ Arts du cirque (voir conditions page 7)

S'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité ; acquérir des savoir-faire fondamentaux dans les différentes techniques du cirque ; se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant.

■ Biotechnologies*

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

■ Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines)

Explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine ; apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ; découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.

■ Création et culture design (voir conditions page 7)

Acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design ; appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes cultures et époques.

■ Création et innovation technologiques*

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique, faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

■ Écologie, agronomie, territoire et développement durable

S'initier aux sciences biologiques, aux méthodes de production animale et végétale, à l'écologie. Par exemple, au travers des prélèvements et des analyses d'échantillons issus d'animaux ou de végétaux, l'étude des ressources naturelles, l'étude du patrimoine...

■ Éducation physique et sportive

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques ; découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

■ Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec

Explorer 3 sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques ; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une oeuvre intégrale.

■ Langue vivante 3 étrangère ou régionale

Découvrir une langue nouvelle et une autre culture ; acquérir les bases de la communication orale et écrite ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

■ Littérature et société

Connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste ; percevoir les interactions entre la

littérature, l'histoire et la société ; explorer la diversité des cursus et des activités professionnelles liées aux études littéraires.

■ Méthodes et pratiques scientifiques

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie ; comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société ; découvrir certains métiers et formations scientifiques.

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Si non choisi en 1^{er} choix.

■ Santé et social*

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

■ Sciences de l'ingénieur*

Analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ; découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

■ Sciences économiques et sociales

Si non choisi en 1^{er} choix.

■ Sciences et laboratoire*

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

*Cas particuliers : pour les élèves intéressés par les enseignements technologiques, possibilité de choisir 3 enseignements d'exploration au lieu de 2. Pour suivre l'actualité des enseignements d'exploration : www.education.gouv.fr et www.onisep.fr

1 enseignement facultatif

En 2^{de} générale et technologique, 1 enseignement à choisir parmi : latin ; grec ; LV3 étrangère ou régionale ; arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; ou un atelier artistique (dans certains lycées).

En lycée agricole, 1 enseignement à choisir parmi : hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles.

À noter : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

1 accompagnement personnalisé pour tous les élèves

2 heures par semaine sont consacrées à :

- du **soutien** pour surmonter les premières difficultés éventuelles afin de ne pas perdre pied ;
- de l'**approfondissement** pour aborder certaines matières de manière différente ;
- de l'**aide à l'orientation** pour découvrir les métiers et les formations qui y mènent.

INFO +

Un tutorat et des stages pour faciliter vos choix d'orientation et de formation

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un **tuteur** pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et vos choix d'orientation.

Pour consolider vos connaissances, améliorer vos méthodes de travail ou encore pour éviter un redoublement, vous pouvez, et notamment si le conseil de classe l'a recommandé, suivre un **stage de remise à niveau** organisé au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

Pour les élèves qui souhaitent changer de voie (passer de la voie générale et technologique à la voie professionnelle et *vice versa*), et après avis du conseil de classe, des **stages passerelles** peuvent être organisés pour acquérir les compléments d'enseignement indispensables au changement d'orientation. Ces stages concernent en priorité les élèves de 1^{re} générale et technologique, éventuellement les élèves de 2^{de}, et exceptionnellement les élèves de terminale.

Enseignements et horaires en 2^{de} générale et technologique

Enseignements communs obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 étrangère ou régionale (a)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
EPS	2 h
ECJS (b)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Deux enseignements d'exploration, avec :	
Un premier enseignement d'exploration au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Un second enseignement d'exploration, différent du 1^{er} enseignement retenu, au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Littérature et société	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines	1 h 30
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
Langues vivante 3 étrangère ou régionale (a)	3 h
Écologie, agronomie, territoire et développement durable (d)	3 h
Pour les élèves intéressés par les technologies, possibilité de choisir 3 enseignements d'exploration , dont :	
D'une part, un enseignement au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
ou Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
D'autre part, deux enseignements au choix parmi :	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Pour les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués, possibilité de choisir un seul enseignement d'exploration au choix parmi :	
EPS (c)	5 h
Arts du cirque	6 h
Création et culture design	6 h
Enseignements facultatifs, un au choix parmi :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 étrangère ou régionale (a)	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
EPS	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h
Pratiques professionnelles (d)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

NB : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs.

(a) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(b) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit.

(c) Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'EPS.

(d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

Les bacs généraux et technologiques

Il existe 3 séries de bacs généraux et 8 séries de bacs technologiques. Quelques éléments de comparaison pour vous aider à choisir la vôtre en connaissance de cause.

Les bacs généraux

■ Bac économique et social (ES)

Principaux enseignements

Sciences économiques et sociales ; mathématiques ; histoire-géographie ; économie approfondie ; sciences sociales et politiques.

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en administration économique et sociale (AES), droit, lettres, langues, histoire, sociologie, sciences politiques, mais aussi en classes prépa, en écoles de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, la gestion, la comptabilité, le commerce, la communication, le social...

■ Bac littéraire (L)

Principaux enseignements

Philosophie ; français, littérature ; littérature étrangère en langue étrangère ; langues (vivantes et/ou anciennes) ; histoire-géographie ; arts ; droit et grands enjeux du monde contemporain...

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en lettres, langues, arts, philosophie, sciences politiques, droit, sociologie, histoire... mais aussi en classes prépa, en écoles de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, l'édition, la communication, la publicité, le journalisme, la traduction, l'interprétariat, les métiers de la culture et du social...

■ Bac scientifique (S)

Principaux enseignements

Mathématiques, physique et chimie, sciences de la vie et de la Terre ou sciences de l'ingénieur ou biologie, agronomie et développement durable (en lycée agricole).

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en médecine, pharmacie, odontologie, biologie, physique-chimie, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique, économie, gestion... mais aussi en classes prépa, en écoles d'ingénieurs ou de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans la santé, l'enseignement, la finance, l'industrie, l'environnement, l'agriculture, la recherche...

Les bacs technologiques

■ Bac sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Principaux enseignements

4 spécialités : innovation technologique et éco-conception ; système d'information et numérique ; énergies et développement durable ; architecture et construction.

Un enseignement technologique en langue vivante 1, maths, physique-chimie, langues vivantes 1 et 2.

Poursuite d'études

Principalement en BTS ou DUT, en écoles d'ingénieurs, en classes prépa (notamment TSI – technologie et sciences industrielles), à l'université...

Débouchés

Dans les secteurs de l'industrie, du développement durable...

■ Bac sciences et technologies design et arts appliqués (STD2A)

Principaux enseignements

Design et arts appliqués (y compris en langue vivante 1), langues vivantes 1 et 2, physique-chimie, maths... pour une meilleure préparation aux études supérieures.

Poursuite d'études

Principalement en BTS d'arts appliqués, en écoles d'art pour préparer un diplôme des métiers d'art (DMA), un diplôme d'école, de communication visuelle, de design...

Débouchés

En architecture intérieure, en design industriel, dans la publicité, l'édition, la mode...

■ Bac sciences et technologies de laboratoire (STL)

Principaux enseignements

2 spécialités : biotechnologies ; sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Enseignements communs de sciences appliquées (chimie, biochimie, sciences du vivant, mesure et instrumentation...) aux 2 spécialités, un enseignement technologique en langue vivante 1, maths, physique-chimie...

Poursuite d'études

Principalement en BTS et DUT en biologie, chimie, physique, industries agroalimentaires, hygiène-environnement... Mais aussi en classes prépa TB (technologie et biologie), TPC (technologie et physique-chimie), TSI (technologie et sciences industrielles), en écoles d'ingénieurs, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les laboratoires de mesure et de contrôle, les ateliers de production (industries chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires), le paramédical...

Bac sciences et technologies de la gestion (STG)**Principaux enseignements**

2 spécialités en 1^{re} : communication ; gestion. 4 spécialités en terminale : communication et gestion des ressources humaines ; mercatique ; comptabilité et finance d'entreprise ; gestion et systèmes d'information.

Management et gestion des entreprises, économie et droit, information, communication, comptabilité et finance d'entreprise, mercatique (marketing), ressources humaines, informatique...

Poursuite d'études

Principalement en BTS et DUT en gestion, commerce, communication des entreprises, secrétariat, comptabilité, tourisme... Mais aussi en classes prépa économiques pour entrer en écoles de commerce, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les fonctions administratives, comptables ou commerciales des entreprises, les banques, les assurances, la grande distribution, le transport, la logistique, les entreprises industrielles...

Bac sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)**Principaux enseignements**

Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie, sciences physiques et chimiques, mathématiques...

Poursuite d'études

Principalement en BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social, économie sociale et familiale, diététique, analyses de biologie médicale, esthétique-cosmétique, DUT carrières sociales, en écoles paramédicales (diplôme d'État (DE) d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale, diplôme de technicien supérieur (DTS) d'imagerie médicale et de radiologie thérapeutique...) ou du secteur social (DE d'assistant social, d'éducateur spécialisé...).

Débouchés

Dans le secteur du social et de la santé : conseiller en économie sociale et familiale, responsable dans les services à la personne, assistant des professionnels de santé, infirmier...

Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)**Principaux enseignements**

Agriculture, aménagement, espaces et territoires, alimentation, biologie, écologie, physique-chimie, sciences économiques, sociales et de gestion...

Poursuite d'études

Principalement en BTS agricole production, transformation, aménagement, commerce et services, certains DUT ou BTS du domaine de la biologie... Mais aussi en écoles d'ingénieurs après une classe prépa technologie-biologie (TB)...

Débouchés

Dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, de l'environnement, du commerce, du tourisme vert...

Bac hôtellerie**Principaux enseignements**

Économie, sciences appliquées, gestion, techniques d'accueil et d'hébergement, service et commercialisation, méthodes culinaires, 2 langues étrangères dont l'anglais.

Poursuite d'études

Principalement en BTS hôtellerie-restauration, responsable de l'hébergement, tourisme, commerce et services, gestion des organisations... Mais aussi en écoles hôtelières et de commerce...

Débouchés

Dans les secteurs de la gestion hôtelière, des services d'accueil ou de l'hébergement, de la restauration et du tourisme...

Bac techniques de la musique et de la danse (TMD)**Principaux enseignements**

2 options : instrument ; danse. Cours de musique ou de danse au conservatoire, exécutions instrumentales ou chorégraphiques, technique musicale, histoire de la musique ou de la danse.

Poursuite d'études

Priorité à la poursuite d'études supérieures en conservatoire ou à l'université.

Débouchés

Dans le domaine du spectacle comme pianiste, compositeur, danseur, chorégraphe... Mais aussi dans l'enseignement, l'animation socioculturelle, la gestion de spectacles...

INFO +**Les nouvelles séries STI2D, STL et STD2A**

Non actualisées depuis près de 20 ans, les séries STI et STL feront peau neuve dès la rentrée 2011, avec les nouvelles classes de 1^{re}, en devenant plus polyvalentes. Objectif de cette rénovation : favoriser un plus grand choix de poursuites d'études. Comment ? En renforçant les enseignements généraux ; en acquérant des compétences technologiques transversales moins spécialisées ; en étudiant 2 langues vivantes.

SNCF

te montre
la voie

de l'alternance

SNCF accueille plus de 5 000 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, du Bac Pro au Bac +5, en passant par les BTS, DUT, licences et Masters reconnus par l'État.

Rejoindre SNCF en alternance, c'est choisir un itinéraire garanti pour acquérir des connaissances théoriques et pratiques, dans une entreprise où diversité rime avec talent.



Les métiers d'avenir

SNCF

venez découvrir

le vôtre



Vous êtes en classe de 3^{ème} ou 2^{nde} ?
Les formations techniques vous attirent ?



Venez préparer un Bac Pro MEI*
ou un Bac Pro TFCA** en 3 ans,
en apprentissage avec le CFA SNCF IDF.

* MEI : Maintenance des équipements industriels
** TFCA : Technicien du froid et du conditionnement d'air

 **île de France**

Consultez nos offres sur



www.sncf.com

cliquez-sur "rejoignez-nous"

SNCF

Entrer au LP ou en CFA

Objectif de la voie professionnelle : préparer un diplôme (bac professionnel, CAP...) et apprendre un métier, en passant progressivement de l'école au monde du travail. Mais aussi vous permettre de poursuivre votre formation vers un niveau supérieur.

Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.

Des projets collectifs (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

Des enseignements généraux comme au collège

Élève (en lycée professionnel, LP) ou apprenti (en centre de formation d'apprentis, CFA), vous suivrez encore des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

Des enseignements professionnels en atelier et en entreprise

Les journées de classe seront organisées différemment du collège. Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique (au lycée ou au CFA) pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.

L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise...

Deux lieux de formation, un même objectif

Les diplômes professionnels peuvent tous se préparer en lycée professionnel (ou en établissement d'enseignement agricole), ou en CFA.

Point commun à ces deux lieux de formation : faire acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel, validés par un diplôme, et vous conduire de la formation à l'emploi.

Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Du CAP au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes peuvent se préparer en apprentissage. Le principe : suivre une formation alternée entre un CFA et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur.

L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (sauf dérogation) à 25 ans qui s'engagent à préparer un diplôme. Ils cherchent eux-mêmes une entreprise susceptible de les accueillir. Puis, c'est l'entreprise qui les inscrit en CFA. Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 75 % du Smic selon l'âge et l'année du contrat), à durée déterminée, est signé par l'apprenti, l'employeur et le CFA, en vue de préparer un diplôme.

Certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un CAP. D'autres recherchent plutôt des bacheliers pro préparant un BTS, par exemple.

Renseignez-vous auprès des chambres des métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, et aussi :

- www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/accueil.php où vous pourrez poser des questions en ligne ;
- www.education.gouv.fr, rubrique « De la maternelle au baccalauréat/Apprentissage ».



© DigitalVision

Handicap

Les élèves handicapés peuvent aussi se former par l'apprentissage. Dans leur cas, pas de limite d'âge, possibilité de prolonger la durée de leur contrat et de suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA à cause de leur handicap. Pour plus d'informations, www.onisep.fr/Scolarité-et-handicap, rubrique « Vers l'emploi/Se former/Apprentissage »

Le bac professionnel

Le bac professionnel offre une qualification reconnue sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement s'appuie sur un métier et comprend des périodes de formation en entreprise. Il peut aussi permettre l'accès à l'enseignement supérieur, principalement en BTS.

Le parcours du bac pro se compose de :

- la 2^{de} professionnelle ;
- la 1^{re} professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

La 2^{de} pro vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée). Elle commence à vous préparer à un bac pro précis que vous choisissez dès la fin de la classe de 3^e. Il comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'une aide individualisée, d'un tutorat, d'un soutien, de modules de consolidation...

Vous aurez au maximum 8 heures d'activité par jour et 35 heures d'enseignement par semaine.

Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Les élèves ayant opté pour les bacs pro :

- Commerce • Comptabilité • Logistique • Secrétariat • Sécurité-prévention • Services de proximité et vie locale • Vente
- suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2).

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Total horaires hebdomadaires	31 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production et spécialités proches

Sont concernés tous les bacs pro sauf ceux du secteur des services. Les élèves ayant opté pour ces bacs pro suivront un enseignement général de sciences physiques et chimiques.

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Total horaires hebdomadaires	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie, sciences économiques, langue vivante, biologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, EPS) ;
- **des enseignements professionnels** ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} pro) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2^{de} pro) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en 2^{de} pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.portea.fr.

INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.

Liste des bacs pro *

- Accueil-relation clients et usagers
- Aéronautique, options mécanicien systèmes avionique ; mécanicien systèmes cellule
- Agroéquipement
- Aménagement et finition du bâtiment
- Aménagements paysagers
- Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication graphique ; ébéniste ; merchandising visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique
- Bio-industries de transformation
- Boucher-charcutier-traiteur
- Boulanger-pâtissier
- Commerce
- Comptabilité
- Conducteur transport routier marchandises
- Conduite et gestion de l'élevage canin et félin
- Conduite et gestion de l'exploitation agricole/élevage et valorisation du cheval
- Conduite et gestion de l'exploitation agricole/systèmes à dominante cultures
- Conduite et gestion de l'exploitation agricole/systèmes à dominante élevage
- Conduite et gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin
- Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce ; pêche
- Construction des carrosseries
- Cuisine
- Cultures marines
- Électromécanicien Marine
- Électrotechnique, énergie, équipements communicants
- Environnement nucléaire
- Esthétique cosmétique parfumerie
- Étude et définition de produits industriels
- Fonderie
- Gestion des milieux naturels et de la faune
- Gestion et conduite de chantiers forestiers
- Hippique
- Hygiène et environnement
- Industries des pâtes, papiers et cartons
- Industries de procédés
- Interventions sur le patrimoine bâti
- Laboratoire contrôle qualité
- Logistique
- Maintenance de véhicules automobiles, options voitures particulières ; véhicules industriels ; motos
- Maintenance des équipements industriels
- Maintenance des matériels, option A : agricoles ; option B : travaux publics et manutention ; option C : parcs et jardins
- Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, option C : systèmes ferroviaires
- Maintenance nautique
- Métiers de la mode - vêtements
- Métiers du cuir, options chaussures ; maroquinerie
- Métiers du pressing et de la blanchisserie
- Microtechniques
- Mise en œuvre des matériaux, options matériaux céramiques ; industries textiles
- Optique-lunetterie
- Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
- Ouvrages du bâtiment : métallerie
- Perruquier-posticheur
- Photographie
- Pilotage de systèmes de production automatisée
- Plastiques et composites



© Yves Jacquet/Onisep Grenoble

- Poissonnier-écailler-traiteur
- Production graphique
- Production imprimée
- Productions aquacoles
- Productions horticoles/pépinières
- Productions horticoles/productions florales et légumières
- Productions horticoles/productions fruitières
- Productique mécanique, option décolletage
- Prothèse dentaire
- Réparation des carrosseries
- Restaurant
- Secrétariat
- Sécurité-prévention
- Services à la personne et aux populations en milieu rural
- Services de proximité et vie locale
- Systèmes électroniques numériques
- Technicien aérostructure
- Technicien conseil - vente de produits de jardin
- Technicien conseil - vente en alimentation, options produits alimentaires ; vins et spiritueux
- Technicien conseil - vente en animalerie
- Technicien constructeur bois
- Technicien d'études du bâtiment, option A études et économie ; option B assistant en architecture
- Technicien d'usinage
- Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- Technicien de scierie
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Technicien du froid et du conditionnement de l'air
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Technicien en expérimentation animale
- Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Technicien géomètre-topographe
- Technicien menuisier-agenceur
- Technicien modelleur
- Technicien outilleur
- Traitements de surface
- Transport
- Travaux publics
- Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

* Liste mise à jour au 16/11/2010.



© Phovoir



© Brigitte Gilles de la Londe/ Onisep

Le CAP

Le CAP/CAPA se compose de 2 années d'études.

Avec plus de 200 spécialités, le CAP/CAPA (agricole) est très apprécié des employeurs.

La formation vise l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

À noter : les CAP se préparent soit par l'apprentissage, soit sous statut scolaire.

La formation en CAP/CAPA comporte :

- **des enseignements généraux** (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;
- **des enseignements technologiques et professionnels** représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP/CAPA ;
- **une période de formation en milieu professionnel** de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

Enseignements et horaires en 1^{re} année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Maths-sciences ⁽²⁾	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Vie sociale et professionnelle	1 h
Éducation civique, juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ⁽³⁾	1 h
Total horaires hebdomadaires	34 h environ
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h

(1) Horaires variables selon la spécialité.

(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.



© Brigitte Gilles de la Londe/ Onisep

Après le bac pro (agricole) ou le CAP/CAPA

Bac pro et CAP sont des diplômes d'insertion professionnelle. Néanmoins, vous pouvez aussi continuer à vous former. Dans le cas d'une poursuite d'études après un CAP, en préparant, par exemple, un second CAP, ou encore en intégrant une 1^{re} professionnelle, voire une 1^{re} techno... avec un excellent dossier.

■ Les formations après un CAP/CAPA ou un bac pro (agricole)

La mention complémentaire (MC)

La MC se prépare en 1 an en lycée professionnel ou par apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un bac pro restauration, possibilité de préparer une MC employé barman ou sommellerie ; après un CAP coiffure, une MC styliste-visagiste...

La formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

Répondant à des besoins locaux très précis, la FCIL a une durée de formation variable. Elle propose d'élargir ou d'approfondir ses compétences professionnelles, mais ne délivre pas de diplôme.

Le certificat de spécialisation agricole (CS)

Préparé par apprentissage, il permet de compléter une formation agricole. Sa durée de formation est variable.

■ Les formations après un CAP/CAPA

Le brevet professionnel (BP)

Le BP se prépare en 2 ans, principalement par apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, prothésiste dentaire, libraire...) et est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

Le brevet des métiers d'art (BMA)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art, principalement par apprentissage. Il forme des spécialistes

en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...) fabriqués en petites séries ou à l'unité.

Le brevet technique des métiers (BTM)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation.

Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le BTM est délivré par les chambres des métiers et de l'artisanat.

■ Les formations après un bac pro (agricole)

Le brevet de technicien supérieur (agricole) (BTS/BTSA)

Préparé en 2 ans, en lycée ou par apprentissage, il permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design...). L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » au bac pro permet l'entrée de droit dans un BTS du même domaine que le bac pro.

Le diplôme des métiers d'art (DMA)

Accessible après un bac pro artisanat et métiers d'art ou un brevet de technicien arts appliqués, il forme des réalisateurs-concepteurs ou des artisans créateurs spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, des arts graphiques, du cirque, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle et du cinéma. Il se prépare en 2 ans, en lycée ou par apprentissage.



© Béatrice Faure/Onisep



© Jérôme Paillé/Onisep

Vos questions... nos réponses...

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Pas d'hésitation : contactez les experts de l'Onisep et les conseillers d'orientation-psychologues et recevez une réponse personnalisée, immédiate (ou différée avec une réponse écrite documentée) et gratuite par courrier électronique, chat ou téléphone à partir de www.monorientationenligne.fr Voici des exemples de questions... et de réponses !

« Qu'a changé la réforme du lycée de 2010 pour la 2^{de} ? »

Deux enseignements d'exploration, parmi lesquels l'économie, ont été mis au programme de la 2^{de} générale et technologique. Vous pouvez aussi travailler les langues vivantes dans des groupes de compétence et bénéficier de 2 heures d'accompagnement personnalisé chaque semaine. Bref, profitez de cette année pour vous tester et trouver les matières qui vous inspirent le plus.

« Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ? »

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir rempli toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances.

En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO) et avec l'appui de l'inspection académique (ou du rectorat).

« Qu'est-ce qu'une section européenne ? »



Les sections européennes (ou de langues orientales) sont présentes en lycée général et technologique et en lycée professionnel (LP). Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder.

Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2^{de}, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie de différentes façons. En LP, à travers des stages professionnels à l'étranger, autant que possible car tous les élèves ne partent pas. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

« Qu'est-ce que la carte scolaire ? »

La carte scolaire consiste à affecter un élève dans l'établissement le plus proche de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de la famille. Cette demande sera satisfaite s'il y a de la place dans l'établissement demandé. L'inspecteur d'académie attribue les dérogations par ordre de priorité :

- 1/ élèves handicapés ;
- 2/ élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- 3/ boursiers au mérite ;
- 4/ boursiers sociaux ;
- 5/ élèves suivant un parcours scolaire particulier ;
- 6/ élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- 7/ élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité.





© Emmanuelle Dail Seco/Onisep

« Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ? »

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.

« Comment intégrer une section sportive ? »

En fonction des décisions d'orientation et de votre niveau sportif (épreuves sportives en lien avec la fédération, et examen médical), vous pouvez intégrer une section sportive. Pour vous aider, parlez-en à votre professeur d'EPS et à votre entraîneur de club sportif. Contactez directement l'établissement qui vous intéresse et la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS).

« Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ? »

Les ULIS (ex-UPI) sont des structures au sein des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves présentant un handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif). Pour savoir s'il en existe une proche de chez vous, consultez le module de géolocalisation de l'Onisep.

Et pour en savoir plus sur ce type de structure :

www.onisep.fr/Handicap-et-scolarite, rubrique « Les parcours de scolarité ».

« Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ? »

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise de métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, lisez des documents d'information, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours.

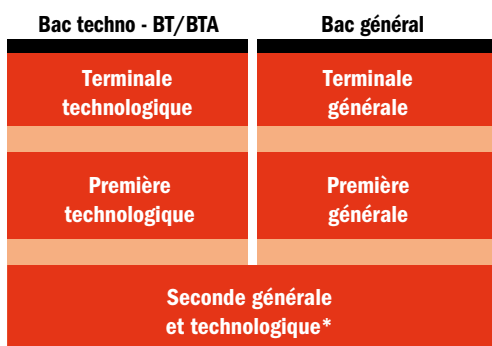


Les formations après la 3^e

Après la 3^e vous pouvez vous diriger vers :

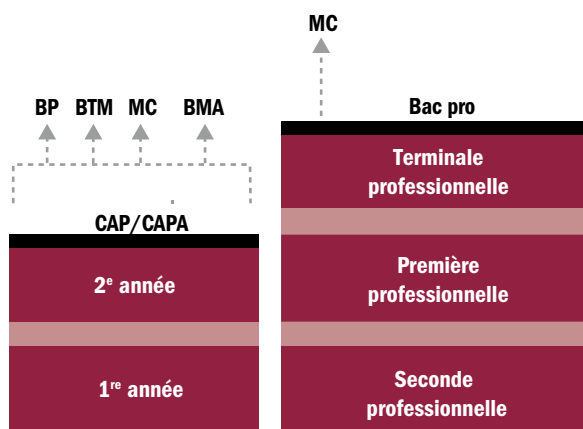
- la voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un CAP ;
- la voie générale ou technologique, pour préparer un bac général, un bac technologique ou un brevet de technicien (BT).

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



* Ou 2^e spécifique pour préparer un bac technologique ou un BT

VOIE PROFESSIONNELLE sous statut lycéen ou sous statut apprenti



Après la 3^e

Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de son profil. Voir page 6.

• Bac général

C'est un diplôme national organisé en séries : ES, L, S.
Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

• Bac technologique

C'est un diplôme national organisé en séries : STI2D, STD2A, STG, STL, ST2S, STAV, Hôtellerie, Techniques de la musique et de la danse.
Il prépare davantage à la poursuite d'études : BTS/BTSA, diplôme universitaire de technologie (DUT), licences professionnelles... qu'à l'emploi immédiat.

• BT/BTA : brevet de technicien/ brevet de technicien agricole

C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir :
- d'une 2^{de} générale et technologique : aménagement de l'espace, spécialité gestion de la faune sauvage (BTA) ; production, spécialité technicien animalier de laboratoire (BTA) ; transformation, spécialité laboratoire d'analyses (BTA) ;
- ou d'une 2^{de} spécifique : agencement ; dessinateur en arts appliqués ; dessinateur-maquettiste ; métiers de la musique.

• 2^{de} spécifique

Certains bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique (et non à partir d'une 2^{de} générale) : Hôtellerie ; Techniques de la musique et de la danse (TMD). C'est le cas également de certains BT (voir ci-dessus).

• Bac professionnel

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur, brevet de technicien supérieur agricole (BTS/BTSA)...

• BEP/BEPA : brevet d'études professionnelles/brevet d'études professionnelles agricoles

C'est un diplôme national qui peut s'obtenir en cours de formation du bac pro. Certains BEP/BEPA sont maintenus en tant que cursus de formation en 2010, en attendant la création ou la rénovation des spécialités correspondantes de bacs pro.

• CAP/CAPA : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

• MC : mention complémentaire

• BP : brevet professionnel

• BMA : brevet des métiers d'art

• BTM : brevet technique des métiers

Ces diplômes nationaux permettent de se spécialiser après un CAP ou un bac pro (ou un BEP).



L'alternance

à ERDF, une solution pour votre avenir

L'alternance à ERDF, c'est l'assurance de préparer un métier dans le secteur de la distribution d'électricité.

Filiale à 100% du groupe EDF, ERDF exploite le réseau de distribution d'électricité le plus important d'Europe avec 1,27 million de km de ligne haute et basse tension. ERDF rassemble 35000 personnes et dessert 33 millions de clients.

ERDF, une entreprise responsable, innovante, engagée dans l'avenir, qui fait grandir vos talents.

Retrouvez nos offres et postulez en ligne sur
www.erdfdistribution.fr

PLAN CULAMT COMPANY



Et l'électricité vient à vous



onisep.fr

Trouvez toute l'info nationale et régionale
sur les formations et les métiers.

www.onisep.fr

